

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 002-1804/10/CC

■ Plan d'Occupation des Sols de Plan-de-Cuques - Approbation de la procédure de modification n° 5
DUFHSU 10/4195/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 16 décembre 2008, la commune de Plan-de-Cuques a demandé à la Communauté urbaine d'engager une procédure de modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols, afin de modifier le zonage du parc Miremont pour la création d'un pôle culturel dans l'enceinte du parc.

Le Conseil de Communauté a décidé, par délibération du 26 mars 2009, d'engager la modification n°5 du Plan d'Occupation des Sols de Plan-de-Cuques.

Par arrêté n° 09/086/CC du 12 mai 2009, Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°5 du Plan d'Occupation des Sols de Plan-de-Cuques.

L'enquête publique s'est déroulée au siège de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et en mairie de Plan-de-Cuques (services techniques), du 3 juin 2009 au 2 juillet 2009 inclus.

Au vu des registres d'enquête, le Commissaire Enquêteur, Monsieur Gilbert Guarneri a émis un avis favorable sur le projet de modification n°5 du Plan d'Occupation des Sols.

Par courrier du 8 septembre 2009, Monsieur le Maire de Plan-de-Cuques a demandé le maintien de la procédure en cours afin de prendre en compte une demande de modification de zonage complémentaire portant sur la réalisation d'un parc de stationnement paysager sur un terrain situé en amont de l'école Escarboucle.

Par courrier du 8 octobre 2009, le Tribunal administratif de Marseille a été saisi une seconde fois pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

Par arrêté n° 09/293/CC du 4 novembre 2009, Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture d'une seconde enquête publique portant sur les deux objets susvisés.

L'enquête publique s'est déroulée au siège de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et en mairie de Plan-de-Cuques (services techniques) du 17 novembre au 17 décembre 2009 inclus.

Au vu des registres d'enquête, le Commissaire Enquêteur, Monsieur Gilbert Guarneri, a émis un avis favorable sur le projet de modification n°5 du Plan d'Occupation des Sols.

En conséquence, suite à l'avis avis favorable du Conseil Municipal de la Commune de Plan-de-Cuques qui a délibéré le 03 février 2010, il convient que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols de Plan-de-Cuques, telle que présentée dans le dossier notifié aux Personnes Publiques Associées avant enquête publique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement urbains ;
- La loi n° 2003-590 du 2 juillet 1983, dite loi « Urbanisme et Habitat » ;
- La délibération du Conseil Municipal de Plan-de-Cuques du 16 décembre 2008, demandant à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols ;
- La délibération n° AEC 007-1161/09/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2009, engageant la modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols de Plan-de-Cuques ;
- L'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, n° 09/086/CC du 12 mai 2009, prescrivant l'ouverture de la première enquête publique relative au projet de modification du Plan d'Occupation des Sols ;
- L'avis favorable du Commissaire enquêteur sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols ;
- Le courrier de Monsieur le Maire de Plan-de-Cuques du 4 novembre 2009 demandant à la Communauté urbaine de maintenir la procédure ouverte afin d'intégrer une modification de zonage complémentaire.
- L'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, n° 09/293/CC du 4 novembre 2009, prescrivant l'ouverture de la seconde enquête publique relative au projet de modification du Plan d'Occupation des Sols ;
- L'avis favorable du Commissaire Enquêteur du 11 janvier 2010, sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols ;
- L'avis de Monsieur le Préfet du 2 novembre 2009 sur le projet de modification n°5 du Plan d'Occupation des Sols de Plan-de-Cuques ;
- La délibération du Conseil Municipal de Plan-de-Cuques du 3 février 2010, donnant un avis à l'approbation du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les deux modifications de zonage, d'une part au parc Miremont pour la création d'un pôle culturel et d'autre part, en amont de l'école Escarboucle pour la réalisation d'un parc de stationnement paysager ;
- Que le projet de modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du Plan d'Occupation des Sols ; qu'il ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de graves risques de nuisances ;
- Le déroulement de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols de Plan-de-Cuques telle qu'annexée à la présente.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
L'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI